

# 22<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU SIDOBRE

20 et 21 juin 2026

## REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA 2026.*

### PROGRAMME - HORAIRES

#### **Lundi 4 mai 2026**

Parution du règlement et ouverture des engagements

#### **Lundi 8 juin 2026**

Clôture des engagements : (cachet de la poste faisant foi).

#### **Dimanche 16 Juin 2026**

**De 8h00 à 12h00 - de 14h00 à 16h00**

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et pré- vérifications administratives au restaurant  
« **Pizza MIMOSA ,5 Av de CASTRES 81210- Lacrouzette.**  
Ouverture des reconnaissances – jour 1 (voir art. 6.2P planning et horaires).

#### **Samedi 20 Juin 2026**

**De 8 h 00 à 12 h 00 - De 14 h 00 à 18 h 00.**

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et pré- vérifications administratives – Place du Théron 81210 Lacrouzette. (Coté podium)

Ouverture des reconnaissances – jour 2 (voir art. 6.2P planning et horaires).

**A 14 h 00 :** Ouverture du parc d'assistance – Rue du sol de la Dime et de Roquecourbe.

**De 15 h 00 à 20 h 00 :**

Vérifications des documents, place du Théron – 81210 Lacrouzette.  
Complément vérifications administratives.

**15 h 15 à 20 h 15 :** Vérifications des voitures, place du Théron – 81210 Lacrouzette.

**A partir de 15 h 30 :** Mise en place du parc de départ, place du Théron 81210 Lacrouzette.

**19 h 15 :1<sup>ère</sup> réunion Commissaires Sportifs, maison des associations 10, rue de la Mairie Lacrouzette**

**20 h 45 :** Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ, des heures et ordres de départ.

**Affichage numérique application « Sportity » . Code d'accès : RDS 2026.**

**: Tableau d'affichage officiel**

Tableau d'affichage numérique : [www.ecurie.du.sidobre@orange.fr](http://www.ecurie.du.sidobre@orange.fr) , onglet Tableau d'affichage

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity)., chaque concurrent doit désigner un représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique). Ce contact sera utilisé à la fois pour les communications générales et individuelles. Toute confirmation de réception, devra être retournée par ce contact à l'adresse électronique suivante : [ecurie.du.sidobre@orange.fr](mailto:ecurie.du.sidobre@orange.fr) . Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site web. [rallyedusidobre.fr](http://rallyedusidobre.fr). Tous les concurrents seront informés par courrier électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique. De plus, les documents officiels du rallye seront disponibles dans l'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : Le mot de passe est : **RDS 2026.**

### **Dimanche 21 juin 2026**

**8 h 30** : Départ du 1<sup>er</sup> concurrent du parc fermé, place du Théron - Lacrouzette.

**16 h 06** : Arrivée de la 1<sup>ère</sup> voiture, parc final place du Théron, **C.H.6 A : fin de rallye pointage en avance non autorisé.**

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé : **Affichage numérique application « Sportity » . Code d'accès : RDS 2026.**

30' après l'affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

**17 h 30** : Vérifications finales, garage MONTES, route de Roquecourbe à Lacrouzette.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

### **ATTENTION :**

***Les articles ou partie d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement standard des rallyes.***

### Définition :

L'association Sportive du Vignoble Tarnais et l'écurie du Sidobre organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative les **20 et 21 juin 2026** le :

### **22<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU SIDOBRE**

Ce rallye sera disputé conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la F.F.S.A. et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Midi Pyrénées le

**14/04/2026 sous le N° R20 Et par la FFSA le 14/04/2026 sous le N° 334.**

---

### *Comité d'Organisation*

---

**Présidente : Mme Amina SOULE**

Membres : Les adhérents de l'écurie automobile du Sidobre, ainsi que les sympathisants des associations voisines.

### Secrétariat du Rallye :

**Adresse : 10 rue de la Mairie – 81210 Lacrouzette.**

**Téléphone : 07 89 68 51 67 - mail : [ecurie.du.sidobre@orange.fr](mailto:ecurie.du.sidobre@orange.fr)**

Permanence du Rallye :

**Chez : Amina SOULE- 386 route du Fau – 81490 Saint Salvy de la Balme.**

**Tél : 07 89 68 51 67.**

### *Organisateur technique*

---

**Ecurie Automobile du Sidobre, maison des associations – 10 rue de la Mairie -81210 Lacrouzette.**

Nom : **Amina SOULE**, présidente de l'Ecurie Automobile du Sidobre.

**Adresse : 386, route du Fau – 81490 Saint Salvy de la Balme.**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFS

### 1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs	M. DECARPENTRIE G. BERTRAND A. MARY	3433 5705 4611
Directeur de Course	Y. ESCLOUPE	76046
Directeurs de Course Adjoints ( D. Course V. H.)	A. HERRERO B. MARTY	191264 136694
Secrétaire auprès de la Direction de Course	C. ROUANET	298583
Relations Concurrents	J. JONQUIERES P. BADOU	9859 27999
Responsable Commissaires Techniques	A. FOURMENT A. FARNIERE M. ALGANS B. SANGLA A. PINHO	6222 64948 299446 8230 259271
Directeurs de Course Délégués aux E.S.	A. SALAVILLE J. ETIENNE	216403 1767
Médecin chef	M. ELRAKAAWI	149435
Classement Informatique	N. BONNET	7422
Responsable des Parcs	T. GRAUBY	163786
Responsable publicité	M. CALVET	52062
Conseillé CRMP	C. NOLLEVAL	179635

**A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye sont déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins.**

Véhicule Tricolore	M. CABROL	14590
Véhicule Damier	M. BERTRAND – PUECH	113568
Nombre total de postes de commissaires :	17	
Nombre de commissaires sur le terrain :	36	
Nombre d'ambulances équipées :	2	

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 22<sup>ème</sup> Rallye Régional du Sidobre compte pour :

- Coupe de France des Rallyes **2026 Coef : 2**
- Championnat ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile (Pilotes et Copilotes **Coef : 2**)
- Challenge des commissaires de la ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile
- Challenge A.S.A. Route d'Argent **2026.**

### 1.3P. VERIFICATIONS

- **Avant le départ**
- Les équipages engagés seront informés lors de la prise du Road-Book et des vérifications administratives de l'heure des vérifications des voitures, ainsi que des vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le **Samedi 20 Juin 2026.**

**Documents :** 15 h 00 à 20 h 00– Place du Théron 81210 LACROUZETTE ☎ : 07 89 68 51 67

**Voitures :** 15 h 15 à 20 h 15–Place du Théron 81210 LACROUZETTE ☎ : 07 89 68 51 67

Un parc remorque obligatoire (non gardé) sera mis en place aux abords du stade de football à la Bessière -81210 Lacrouzette (**voir plan fourni avec la convocation**).

#### **Contrôle final**

Les vérifications finales éventuelles auront lieu au :

Garage MONTES.

Route de Roquecourbe- 81210 LACROUZETTE - ☎ : 05.63.50.62.79

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 euros TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA 2026.*

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.*

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 22<sup>ème</sup> rallye du Sidobre, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 8 Juin 2026.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum, pour les 2 rallyes.**

Une demande de dérogation pourra être faite pour porter le nombre d'engagés à 130, le cas échéant.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **280 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **550 €**

- Le chèque sera fait à l'ordre de : Ecurie du Sidobre

Engagement directement en ligne, ou bien à envoyer par courrier à l'adresse ci-dessous :

**ECURIE DU SIDOBRE**  
**Chez Mme Amina SOULE**  
**386, route du Fau**  
**81490 Saint Salvy de la Balme**  
**Tél.07 89 68 51 67**  
**Email : [ecurie.du.sidobre@orange.fr](mailto:ecurie.du.sidobre@orange.fr)**

- Une remise de : 20€ sera consentie aux équipages 100 /100 issus de l'ASA du Vignoble Tarnais

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes automobiles et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

**3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des E.S.** Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'un ES et après le point stop. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

**3.2. 10P. Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye, devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye leur licence valable pour l'année en cours, ainsi que leur permis de conduire.**

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

Comme suit :

- Conducteur prioritaire rallye FFSA.
- Pilotes désignés comme performants par l'organisateur.
- Les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.2026**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Un seul parc d'assistance est prévu pour toute la durée du rallye dans le village de **Lacrouzette**, il sera délimité par un CH d'entrée et de sortie. **Toute assistance en dehors de ce parc est interdite.**

#### 4.3.2.1P.

Dans le parc d'assistance, les concurrents devront disposer sous **leurs voitures, ainsi que sous les parties mécaniques du véhicule d'assistance**, une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures, et tenir à proximité immédiate et de manière visible un extincteur en cours de validité.

Obligation est faite aux équipages de récupérer les déchets de toute nature, et de laisser les lieux propres au moment de leur départ. Tout piquetage est interdit.

En cas de non-respect :

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

#### 4.7. P. EXTINCTEURS :

Les extincteurs devront être facilement accessibles au pilote et au co-pilote. Les dispositifs installés dit « à déclenchement automatiques » **devront être obligatoirement dégoupillés dès la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.**

En cas de non-respect :

- Avant le départ : mise en conformité
- Pendant le rallye :
  - 1<sup>ère</sup> infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.
  - 2<sup>ème</sup> infraction : disqualification.

### ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

#### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

#### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le 22<sup>ème</sup> Rallye Régional du Sidobre, représente un parcours de **118.200 km**.

Il est divisé en **1** étape et **3** sections.

Il comporte **6** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.9 kms**.

Les épreuves spéciales sont :	ES 1/3/5	Bouyrols	5.9 x 3 = 17.7 Km
	ES 2/4/6	Lusières	7.4 x 3 = 22.2 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **3 au maximum**.

Un sticker avec la mention « **reconnaisances** » et un N° d'ordre sera apposé en haut à droite du pare-brise.

### **6.2.5P DUREE**

Les reconnaissances se dérouleront sur 2 jours :

**Dimanche 14 Juin, et Samedi 20 Juin 2026,  
De 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00.**

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

### **7.1 P Départ**

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

### **7.2 P Dispositions générales relatives aux contrôles**

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

- Les commissaires porteront des chasubles REGLEMENTAIRES (RTS)
- Les chefs de poste porteront des chasubles SERIGRAPHIES "CHEF DE POSTE"
- Les officiels porteront des chasubles distinctives.

#### **7.3.17.P : Drapeaux rouges**

Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC course.

Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge (la /les LED symbolisant le drapeau rouge devant être visible(s) des deux membres d'équipage) et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter.

Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté et/ou affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

### **7.5.17.3P : Dépannage**

L'organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage quand la route sera officiellement rendue à la circulation.

### **7.5.174P : Déclaration d'abandon**

Tout équipage qui abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES doit prévenir obligatoirement la direction de course. Un sticker portant un **N° de téléphone** sera à apposer sur une partie du tableau de bord durant toute la durée du rallye. Tout manquement fera l'objet d'un signalement aux commissaires du collège, qui détermineront la sanction à appliquer.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION --APPEL**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.*

## **ARTICLE 9 P .CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.*

## **ARTICLE 10 P. PRIX ET COUPES**

- Des coupes et des lots seront distribués à l'arrivée.
- Un engagement sera tiré au sort pour la 23<sup>ème</sup> édition.

